

 Instruction	N°	Titre
	III.4-7	DÉNOUEMENT DES TRANSACTIONS SUR PRODUITS DE TAUX

Prise en référence à la Section 3.4.2 des Règles de la Compensation.

Section 1 – Détermination de la Date de Dénouement théorique pour les Transactions compensées sur le Système de Compensation des Produits de Taux

Article 1

La Date de Dénouement théorique est la date à laquelle la livraison contre paiement est censée intervenir. Cette Date de Dénouement théorique est déterminée conformément aux termes de la Transaction.

Section 2 – Solutions de règlement pour la livraison des transactions sur Produits de Taux

Article 2

L'Adhérent Compensateur devra avoir pris mis en place les arrangements appropriés concernant les solutions de dénouement par Produit de Taux conformément aux dispositions de l'Annexe 1.

Article 3

Pour les besoins de l'Annexe 1, les Produits de Taux concernés sont les suivants :

3.1 Produits de Taux français

Les Produits de Taux français incluent les Titres émis par l'Etat français et ceux émis par la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES)), admis à la compensation par LCH.SA.

3.2 Produits de Taux italiens

Les Produits de Taux italiens incluent les Titres émis par l'Etat italien admis à la compensation par LCH SA.

3.3 Produits de Taux espagnols.

Les Produits de Taux espagnols incluent les Titres émis par l'État espagnol admis à la compensation par LCH SA.

3.4 Produits de Taux allemands.

Les Produits de Taux allemands incluent les Titres émis par l'État allemand et par les administrations régionales, ainsi que les Pandbriefe, admis à la compensation par LCH SA.

3.5 Produits de Taux belges.

Les Produits de Taux belges incluent les Titres émis par l'État belge admis à la compensation par LCH SA.

3.6 Produits de Taux autrichiens

Les Produits de Taux autrichiens incluent les Titres émis par l'État autrichien admis à la compensation par LCH SA.

3.7 Produits de Taux portugais

Les Produits de Taux portugais incluent les Titres émis par l'État portugais admis à la compensation par LCH SA.

3.8 Produits de Taux finlandais

Les Produits de Taux finlandais incluent les Titres émis par l'État finlandais admis à la compensation par LCH SA.

3.9 Produits de Taux irlandais

Les Produits de Taux irlandais incluent les Titres émis par l'État irlandais admis à la compensation par LCH SA.

3.10 Produits de Taux slovaques

Les Produits de Taux slovaques incluent les Titres émis par l'État slovaque admis à la compensation par LCH SA.

3.11 Produits de Taux slovènes

Les Produits de Taux slovènes incluent les Titres émis par l'État slovènes admis à la compensation par LCH SA.

3.12 Produits de Taux supranationaux

Les Produits de Taux supranationaux incluent les Titres émis par les organisations supranationales admis à la compensation par LCH SA.

Section 3 – Délai d'envoi des instructions de dénouement

Article 4

Les instructions de règlement et de livraison sont envoyées au Dépositaire Central d'Instruments Financiers de Référence ou au système de règlement et de livraison d'Instruments Financiers concerné conformément aux délais mentionnés dans un Avis.

ANNEX 1 – SOLUTIONS DE DENOUEMENT DISPONIBLES

Produit de Taux concerné	Solutions de dénouement disponibles						
	Euroclear France	Monte Titoli	Iberclear	Clearstream Bank Frankfurt	National Bank of Belgium	Euroclear Bank	Clearstream Banking Luxembourg
Autriche						X	X
Belgique	X				X		
Pays-Bas						X	X
Finlande						X	X
France	X						
Allemagne	X			X		X	X
Irlande						X	X
Italie		X					
Portugal						X	X
Slovaquie						X	X
Slovénie						X	X
Espagne			X				
Supranationaux						X	X